

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 26 MAI 2014**

**14.05.123 – 1/2**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			67

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FINANCES

### DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AUX COMMUNES SUITE A L'ADOPTION DU RAPPORT N ° 4 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) REUNIE LE 6 MARS 2014

-----

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charges des finances et de la fiscalité,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 mai 2014,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 mai 2014

Vu les articles L. 5211-17, L. 5211-25-1 et L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L. 1321-1 à 5 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la transformation de la communauté de communes du Nord Libournais (CCNL) en communauté d'agglomération autorisée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2011,

Vu la délibération n°10.12.025 de la CCNL en date du 29 décembre 2010 informant sur la mise en place et le fonctionnement de la CLECT,

Vu la délibération n° 11.01.002 de la CCNL en date du 18 janvier 2011 portant création de la CLECT,  
Vu la délibération du 18 janvier 2011 portant création et désignation des membres de la CLECT,

Vu la première réunion de la CLECT le 12 mars 2011 validant les modalités d'organisation de la CLECT,  
Vu les réunions de la CLECT les 30 novembre et 13 décembre 2011 mettant en exergue les premiers éléments recueillis concernant les charges transférées et donnant les premiers arbitrages,  
Vu le rapport de CLECT n°1 en date du 28 juin 2012,  
Vu le rapport de la CLECT n°2 en date du 20 février 2013,  
Vu la réunion de la CLECT n°3 en date du 14 juin 2013,  
Vu la réunion de la CLECT le 6 mars 2014 qui a rendu compte, dans un rapport n°4, de ses travaux en matière d'évaluation des charges liées à la cotisation au Syndicat départemental d'incendie et de secours (SDIS),

Après avoir présenté au Conseil communautaire le rapport n°4 de la CLECT (joint en annexe), Madame la Vice-présidente précise que la CLECT s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce dernier.

Madame la Vice-présidente informe ensuite le Conseil communautaire que ce rapport n°4 a été entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale.

Madame la Vice-présidente propose ainsi sur la base du rapport de CLECT n°4, de déterminer les nouvelles attributions de compensation des communes concernées par ces évaluations.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de déterminer, sur la base du rapport n°4 et donc de la détermination des coûts par les Conseils municipaux, les attributions de compensations ci-annexées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



COLLECTIVITES	Produit TP 2010 (Compensation relais)	Transfert de charges					Montant de l'AC +
		CLECT N°1	CLECT N°2	CLECT N°3	CLECT N°4	Total charges	
		28/06/2012	20/02/2013	14/06/2013	06/03/2014		
Abzac	315 801,00	55 892,26			-28 077,39	27 814,87	287 986,13
Bayas	23 969,00	7 071,97			-7 465,75	-393,78	24 362,78
Les Billaux	173 501,00	9 620,38			-14 217,26	-4 596,88	178 097,88
Bonzac	28 641,00	10 438,80			-11 020,09	-581,29	29 222,29
Camps-sur-l'Isle	45 598,00	6 524,24			-6 887,54	-363,30	45 961,30
Chamadelle	5 203,00	13 257,33			-9 914,65	3 342,68	1 860,32
Coutras	1 449 759,00	473 073,10	3 271,00		-123 618,78	352 725,32	1 097 033,68
Les Églisottes-et-Chalaires	179 205,00	61 468,77		4 035,46	-34 182,66	31 321,57	147 883,43
Le Fieu	12 533,00	8 425,42			-6 717,49	1 707,93	10 825,07
Génissac	74 919,00	66 702,41			-23 417,68	43 284,73	31 634,27
Gours	96 157,00	6 234,27			-6 581,44	-347,17	96 504,17
Guîtres	90 579,00	24 695,57			-26 070,62	-1 375,05	91 954,05
Lagorce	221 793,00	22 085,85			-23 315,64	-1 229,79	223 022,79
Lalande-de-Pomerol	55 388,00	169,67			-11 122,09	-10 952,42	66 340,42
Lapouyade	15 793,00	7 249,16			-7 652,83	-403,67	16 196,67
Libourne	12 183 168,00	2 060 929,63	5 197,43		-386 434,10	1 679 692,96	10 503 475,04
Maransin	14 046,00	14 788,33			-15 611,79	-823,46	14 869,46
Moulon	69 905,00	49 847,79			-16 292,04	33 555,75	36 349,25
Les Peintures	44 948,00	26 742,29			-20 917,75	5 824,54	39 123,46
Pomerol	82 293,00	15 610,22			-15 101,59	508,63	81 784,37
Porchères	11 063,00	12 533,01			-13 230,92	-697,91	11 760,91
Puynormand	13 133,00	4 317,27			-4 557,69	-240,42	13 373,42
Sablons	51 311,00	19 621,13			-20 713,67	-1 092,54	52 403,54
Saint-Antoine-sur-l'Isle	33 264,00	7 410,25			-7 822,89	-412,64	33 676,64

Saint-Christophe-de-Double	78 626,00	12 736,13				-10 628,96	2 107,17	76 518,83
Saint-Ciers-d'Abzac	52 603,00	17 881,32				-18 876,99	-995,67	53 598,67
Saint-Denis-de-Pile	614 602,00	68 641,82	23 522,00			-72 463,84	19 699,98	594 902,02
Saint-Martin-de-Laye	6 316,00	6 443,70				-6 802,51	-358,81	6 674,81
Saint-Martin-du-Bois	27 004,00	9 858,88				-10 407,83	-548,95	27 552,95
Saint-Médard-de-Guizières	425 425,00	95 380,26	8 508,13			-38 740,34	65 148,05	360 276,95
Saint Sauveur de Puynormand	37 600,00			9 483,37		-6 292,26	3 191,11	34 408,89
Saint Seurin sur l'Isle	935 434,00			84 109,93		-41 699,38	42 410,55	893 023,45
Savignac-de-l'Isle	9 893,00	8 022,40				-8 469,14	-446,74	10 339,74
Tizac-de-Lapouyade	7 101,00	7 458,58				-7 873,91	-415,33	7 516,33
Montant total	17 486 574,00	3 211 132,21	40 498,56	97 628,76	-1 063 199,51	2 286 060,02	15 200 513,98	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 26 MAI 2014**

**14.05.124 – 1/2**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NMET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			67

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FINANCES ET FISCALITE

### CONVENTION DE REVERSEMENT MENSUEL DU PRODUIT ANNUEL ATTENDU AVEC LE SEMOCTOM

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 mai 2014,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 mai 2014,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Libournais en date du 26 septembre 2003 relative à la perception de la TEOM en lieu et place du SMICVAL du Libournais Haute Gironde et du SEMOCTOM,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du canton de Guîtres en date du 13 octobre 2003 relative à la perception de la TEOM en lieu et place du SMICVAL du Libournais Haute Gironde,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Coutras en date du 6 octobre 2005 relative à la perception de la TEOM en lieu et place du SMICVAL du Libournais Haute Gironde,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2010 autorisant la fusion des Communautés de Communes du Canton de Guîtres, du Libournais et du Pays de Coutras,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2011 autorisant la transformation de la Communauté de Communes du Nord Libournais en Communauté d'agglomération du Libournais,

Considérant que les communes membres de La Cali adhèrent pour la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers » aux syndicats suivants :

- SEMOCTOM pour les communes de Génissac et de Moulon ;
- SMICVAL pour les autres communes,

Les communautés de communes du Libournais, du canton de Guîtres et du Pays de Coutras, ayant délibéré pour percevoir la TEOM en lieu et place du SMICVAL et du SEMOCTOM, et afin d'améliorer la gestion de la trésorerie de ces syndicats, La Cali doit autoriser la signature d'une convention de reversement mensuel du produit annuel attendu de cette taxe.

Ces versements réguliers participent ainsi à la maîtrise de coûts répercutés sur l'ensemble des usagers.

A l'appui de cette convention, le receveur communautaire pourra ainsi procéder mensuellement, au règlement des acomptes de la participation annuelle émise par le SEMOCTOM.

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de reversement mensuel du produit annuel attendu avec le SEMOCTOM.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**PROJET DE CONVENTION DE REVERSEMENT MENSUEL DU PRODUIT ANNUEL ATTENDU DE LA TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES**

Vu l'article 1609 nonies A ter b du Code général des impôts,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Libournais en date du 26 septembre 2003 relative à la perception de la TEOM en lieu et place du SMICVAL du Libournais Haute Gironde et du SEMOCTOM,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2010 autorisant la fusion des Communautés de Communes du Canton de Guîtres, du Libournais et du Pays de Coutras,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2011 autorisant la transformation de la Communauté de Communes du Nord Libournais en Communauté d'agglomération du Libournais,

ENTRE

La Communauté d'agglomération du Libournais, domiciliée au BP 2026 – 33502 LIBOURNE cedex, représentée par Monsieur Philippe BUISSON, son Président, autorisé par délibération du Conseil Communautaire n° .....en date du 26 mai 2014,

ET

Le SEMOCTOM (Le Syndicat de l'Entre-deux-Mers-Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères), domicilié 9 route d'Allégret – 33 670 SAINT LEON, représenté par Monsieur Guy TRUPIN, son Président, autorisé par délibération du Comité Syndical n° ....., en date du .....

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Par délibération, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Libournais (en date du 26 septembre 2003), conformément aux dispositions prévues à l'article 109 de la loi de finances pour 2002 (et codifié à l'article 1609 nonies A ter b du CGI) a décidé de percevoir la TEOM en lieu et place du SEMOCTOM.

Afin de garantir le bon fonctionnement financier du SEMOCTOM, la Communauté d'agglomération du Libournais s'engage à lui reverser mensuellement et par douzième, le produit attendu de la TEOM annuelle.

Ce versement devra s'effectuer dès réception par le comptable de l'EPCI concerné des douzièmes de TEOM. Il s'effectuera par ordre de paiement au profit du SEMOCTOM, auprès du Receveur de la trésorerie de Libourne.

Cette convention prend effet dès sa signature et pour la durée du mandat.

Le Président de La Cali

Le Président du SEMOCTOM



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 26 MAI 2014**

**14.05.125 – 1/2**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			67

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****CONVENTION DE REVERSEMENT MENSUEL DU PRODUIT ANNUEL ATTENDU AVEC LE SMICVAL**

-----

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 mai 2014,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 mai 2014,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Libournais en date du 26 septembre 2003 relative à la perception de la TEOM en lieu et place du SMICVAL du Libournais Haute Gironde et du SEMOCTOM,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du canton de Guîtres en date du 13 octobre 2003 relative à la perception de la TEOM en lieu et place du SMICVAL du Libournais Haute Gironde,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Coutras en date du 6 octobre 2005 relative à la perception de la TEOM en lieu et place du SMICVAL du Libournais Haute Gironde,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2010 autorisant la fusion des Communautés de Communes du Canton de Guîtres, du Libournais et du Pays de Coutras,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2011 autorisant la transformation de la Communauté de Communes du Nord Libournais en Communauté d'agglomération du Libournais,

Considérant que les communes membres de La Cali adhèrent pour la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers » aux syndicats suivants :

- SEMOCTOM pour les communes de Génissac et de Moulon ;
- SMICVAL pour les autres communes,

Les communautés de communes du Libournais, du canton de Guîtres et du Pays de Coutras, ayant délibéré pour percevoir la TEOM en lieu et place du SMICVAL et du SEMOCTOM, et afin d'améliorer la gestion de la trésorerie de ces syndicats, La Cali doit autoriser la signature d'une convention de reversement mensuel du produit annuel attendu de cette taxe.

Ces versements réguliers participent ainsi à la maîtrise de coûts répercutés sur l'ensemble des usagers.

A l'appui de cette convention, le receveur communautaire pourra ainsi procéder mensuellement, au règlement des acomptes de la participation annuelle émise par le SMICVAL.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de reversement mensuel du produit annuel attendu avec le SMICVAL du Libournais Haute Gironde.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



**CONVENTION DE REVERSEMENT MENSUEL DU PRODUIT ANNUEL ATTENDU  
DE LA TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES**

Vu l'article 1609 nonies A ter b du Code général des impôts,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Libournais en date du 26 septembre 2003 relative à la perception de la TEOM en lieu et place du SMICVAL du Libournais Haute Gironde et du SEMOCTOM,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du canton de Guîtres en date du 13 octobre 2003 relative à la perception de la TEOM en lieu et place du SMICVAL du Libournais Haute Gironde,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Coutras en date du 6 octobre 2005 relative à la perception de la TEOM en lieu et place du SMICVAL du Libournais Haute Gironde,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2010 autorisant la fusion des Communautés de Communes du Canton de Guîtres, du Libournais et du Pays de Coutras,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2011 autorisant la transformation de la Communauté de Communes du Nord Libournais en Communauté d'agglomération du Libournais,

ENTRE

La Communauté d'agglomération du Libournais, domiciliée au BP 2026 – 33502 LIBOURNE cedex, représentée par Monsieur Philippe BUISSON, son Président, autorisé par délibération du Conseil Communautaire n° 14.05.125, en date du 26 mai 2014,

ET

le SMICVAL du Libournais Haute Gironde, domicilié 8, route de la Pinière 33910 – SAINT DENIS DE PILE, représenté par Monsieur Alain MAROIS, son Président, autorisé par délibération du Comité Syndical n° 2014-035..., en date du 28 mai 2014...

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Par délibération, les conseils communautaires de la Communauté de Communes du Canton de Guîtres (en date du 13 octobre 2003), du Pays de Coutras (en date du 6 octobre 2005), du Libournais (en date du 26 septembre 2003), conformément aux dispositions prévues à l'article 109 de la loi de finances pour 2002 (et codifié à l'article 1609 nonies A ter b du CGI) ont décidé de percevoir la TEOM en lieu et place du SMICVAL du Libournais Haute Gironde qui l'a préalablement mis en place le 22 juin 2005.

Afin de garantir le bon fonctionnement financier du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, la Communauté d'agglomération du Libournais s'engage à lui reverser mensuellement et par douzième, le produit attendu de la TEOM annuelle.

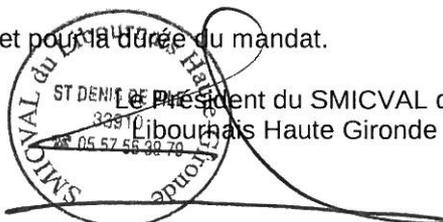
Ce versement devra s'effectuer dès réception par le comptable de l'EPCI concerné des douzièmes de TEOM. Il s'effectuera par ordre de paiement au profit du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, auprès du Receveur de la trésorerie de Coutras.

Cette convention prend effet dès sa signature et pour la durée du mandat.

Le Président de La Cali



Le Président du SMICVAL du  
Libournais Haute Gironde



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 26 MAI 2014**

**14.05.127 – 1/3**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENA YRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			67

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FISCALITE****RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.I.I.D.)**  
-----

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 mai 2014,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 mai 2014,

Vu la délibération n°11.12.165 du 16 décembre 2011 créant la C.I.I.D.,

Sur proposition des communes membres,

Au regard de l'article 1650 A du code général des impôts qui a rendu obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la création par les intercommunalités levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs.

Celle-ci est composée de 11 membres et du président de l'EPCI (ou un vice-président délégué), ainsi que de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

En ce qui concerne les locaux commerciaux, la commission intercommunale des impôts directs, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Aux fins de la création de la CIID, le conseil communautaire a, sur proposition des communes membres, dressé une liste de :

- 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

Ces 40 personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté d'agglomération du Libournais ou des communes membres.

L'un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de l'EPIC.

Les personnes désignées doivent être représentatives de chaque taxe (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises).

Le renouvellement des commissaires doit avoir lieu dans les deux mois qui suivent l'installation du Conseil communautaire ; soit avant le 8 juin 2014.

A la suite de la transmission de la liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) le directeur départemental des finances publiques désignera les 10 commissaires titulaires, et les 10 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (67** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire propose au directeur départemental des finances publiques la liste dans laquelle il désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

20 titulaires :

Nom	Adresse	CP	Commune
Madame Arlette PHELIPEAU	10 le petit maudet	33230	Chamadelle
Madame Anne Catherine MAUDET	Les Galvesses	33500	Lalande de Pomerol
Monsieur Max BRIEU	13 bis route de Paris	33500	Les Billaux
Monsieur Alexandre PEUS	2 bis le Bourg	33230	Les peintures
Monsieur Pascal PERAULT	25 bis route de Matha	33910	St Denis de Pile
Monsieur Regis SAUVAGE	20 rue Gambetta	33230	Coutras
Madame Emilie FAUBET	800 route d'Arveyres	33420	Genissac
Madame Joelle GUIRAUD	461 rue de la Marne	33660	St Seurin sur l'Isle
Madame Andrée JULIEN-PATACHON	18 rue Eugène Delacroix	33500	Libourne
Monsieur Raymond de STORDEUR	4 rue de la Chartreuse	33230	St Medard de Guizières
Monsieur Christian DORET	49 grand Sorillon	33230	Abzac
Monsieur Michel MALLET	1 guette s'il pleut	33230	Bayas
Monsieur Guy CECCALDI	5 rue Portail de la barrière	33230	Guitres
Monsieur Alain RAMBAUD	14 petit Barreau	33230	Le Fieu
Monsieur Cédric CALLEGARAIN	2 chemin des prés de Cassat	33500	Pomerol
Monsieur Daniel FAIJAN	1235 route de la Chaux	33660	St Antoine sur l'Isle
Monsieur Alain ARNOUD	1 raclé	33230	St Christophe des Double
Monsieur Marcel SCHATNER	2 Grillet	33910	Saint Martin de Laye
Madame Françoise TEYSSIER	16 rue du Bacco	17140	Lagord
Monsieur Jean-Pierre SEIGNAT	La Pêcherie	33500	Arveyres

20 suppléants :

Nom	Adresse	CP	Commune
Madame Marie-Christine DEDIEU	Apprt 9 Résidence le Pintey	33500	Libourne
Monsieur Alain PAGES	12 Godineau	33620	Tizac de Lapouyade
Monsieur Jean-Claude LAMOUREUX	28 Pécou	33660	Gours
Monsieur Jean-Gérard MENARD	5 Grammont	33230	Lagorce
Monsieur Hervé GODINAUD	22 avenue de Verdun	33620	Lapouyade
Monsieur David RESENDE	18 rue du sable des Abbés	33660	Camps
Monsieur Jean-Claude ABANADES	38 le bourg	33910	Sablons
Monsieur Michel JOUBERT	10 rue du bocage	33910	St Denis de Pile
Monsieur Dominique PERRICHON	66 route de Bordeaux	33660	St Seurin sur l'Isle
Monsieur David REDON	42 le bourg	33660	Porchères
Monsieur Frédéric LAFAYE	3 bis la Chapelle	33910	Bonzac
Monsieur Alain CLEMENCEAU	2 clos de Lauriol	33420	Moulon
Madame Isabelle MARION	72 rue du Gallocher	33910	St Ciers d'Abzac
Monsieur Jean-Jacques RESSE	16 route de St Medard de Guizières	33660	St Sauveur de Puynormand
Madame Muriel GABRIEL	26 le bourg	33910	Savignac de l'Isle
Monsieur Philippe FAURT	10 Legays	33910	St Martin du bois
Monsieur Claude PAQUAUD	Le Drouilla	33660	Puynormand
Monsieur Jean-François BLANCHET	6 le bourg	33230	Maransin
Monsieur Christophe DARDENNE	Le Galouchey	33670	St Genes de Lombaud
Monsieur Jean-Claude POINTET	Frissons	24490	La Roche Chalais

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS  
SEANCE DU 26 MAI 2014**

14.05.126 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67  
Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FINANCES

### RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

-----

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 mai 2014,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 mai 2014,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu les postulants désignés par les communes,

Le Conseil est informé que l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts précise qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales de l'article 1609 nonies C, et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédents ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.

Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges. Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au [premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales](#), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.

Lorsqu'il est fait application à un établissement public de coopération intercommunale des dispositions du présent article, la commission d'évaluation des transferts de charges doit rendre ses conclusions sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à l'établissement public de coopération intercommunale et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer. »

Il est proposé de conserver la répartition des sièges de la CLECT précédente, à savoir :

- Un représentant par commune pour les communes de moins de 3 500 habitants.
- Trois représentants par commune pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne l'ensemble des membres de la CLECT sur la base des propositions nominatives faites par les communes et reprises dans le tableau ci-dessous :

	COMMUNES	NOM-PRENOM
1	Abzac	DION Michel
2	Bayas	KRIER Fabienne
3	Bonzac	DARQUEST Jean-Luc
4	Camps sur l'Isle	RESENDE David
5	Chamadelle	MUSSOT Gérard
6	Coutras	COSNARD Jérôme JAMBON Alain FAUDRY Stéphane
7	Génissac	DERAIN Didier
8	Gours	SEGUY Honoré
9	Guîtres	ESTEBAN Annie
10	Lagorce	LAVIDALIE Bruno
11	Lalande de Pomerol	DUDILOT Frédéric
12	Lapouyade	GODINAUD Hervé
13	Le Fieu	VACHER Michel
14	Les Billaux	BRIEU Max
15	Les Eglisottes	GUILLEMOT Bernard
16	Les Peintures	PEUS Alexandre
17	Libourne	SIRDEY Denis ROUEDE Laurence VENAYRE Corinne
18	Maransin	MANON Loïc
19	Moulon	MAGNAN Loïc
20	Pomerol	BARBEYRON Jean-Luc
21	Porchères	REDON David
22	Puynormand	ARGIVIER Paul
23	Sablons	ABANADES Jean-Claude
24	Savignac de L'Isle	GANTCH Chantal
25	Saint Antoine sur l'Isle	FAIJAN Daniel
26	Saint Christophe de Double	PHILIPPS Jacques
27	Saint Ciers d'Abzac	LANCUENTRE Aline
28	Saint Denis de Pile	MAROIS Alain PERAULT Pascal DUFOURG CAMOUS Henriette
29	Saint Martin de Laye	MARTINEZ Jean-François
30	Saint Martin du Bois	FAURT Philippe
31	Saint Médard de Guizières	CATALAN Stéphane
32	Saint Sauveur de Puynormand	CADOT Martine
33	Saint Seurin sur l'Isle	BERTHOME Marcel
34	Tizac de Lapouyade	BERNECUT Dominique

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

